

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 581

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation ( <i>ligne nouvelle</i> )	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	0
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec le projet de loi de finances rectificative II pour 2021 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 3 novembre 2021, qui vise à prévoir en PLF 2022 le

programme 371 « Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation » créé par le PLFR.